

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU

Vendredi 7 août 2026 19h

Convocation du 3 août 2026

Étaient présents : Mesdames FAURE Cécile, LESTIENNE Ambre, SIVADIER Pauline
Messieurs BEAUDOUIN Pascal, BRIAND Josselin, HUGON Roland, LACOSTE Dominique
Étaient excusés : GERARD Delphine, GIOVANNINI Max
Était représenté : LACOSTE Anne-Christine par LESTIENNE Ambre

Secrétaire de la séance : LACOSTE Dominique
Heure de début de réunion : 19h05

- Nomination secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne LACOSTE Dominique pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

- Approbation du procès-verbal du 12 juin 2026

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 juin 2026.

- Prémption parcelle A96

Le notaire a annulé la DIA 0460522600005 sur les parcelles A0163-A0135-A0096-A0133, il n'y a donc plus lieu de préempter la parcelle A0096 qui intéressera la commune. Lorsque les 21 héritiers seront contactés le notaire prendra contact avec la Mairie pour un éventuel achat de la parcelle concernée après avis du conseil municipal.

- Règlement du cimetière

Actuellement les terrains pour concession sont à 31 € le m², ce qui correspond à 108,50 € pour une concession deux places et 217 € pour une concession quatre places ; les concessions sont à perpétuité.
La case de colombarium 500 € pour 50 ans renouvelable.

Le Conseil, avant d'apporter des modifications, souhaite connaître les tarifs et durée en vigueur dans les communes limitrophes ; ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal lorsque l'étude aura été réalisée.

- Tarifs de la salle des fêtes

Le Conseil fixe les tarifs suivants :

- habitants de la commune : 100 € le week-end
- hors commune : 200 € le week-end
- associations de la commune : gratuit
- activités culturelles ou sportives régulières : 2h par semaine/120 € par trimestre ou **200 € l'année scolaire complète de septembre à juin (hors week-ends et jours fériés).**

- Don à la commune d'une vitrine réfrigérée

Un habitant de la commune propose de donner à la commune une vitrine réfrigérée.
Le Conseil Municipal accepte le don (Pour : 7 ; Abstention : 1).

- Soutien aux communes sinistrées par les incendies à la demande de l'AMF46

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France. Ils ont ravagé près de 120 000 hectares à ce jour et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame et pour marquer la solidarité des communes entre elles, l'AMF met en place un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées. Ce fonds a vocation à être pérennisé. L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Camboulit tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Camboulit contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 250 € (1 € par habitant) au fond de soutien des communes sinistrées mis en place par l'AMF46.

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

- Travaux de cloisonnement de la mairie

Plusieurs entreprises ont été contactées et une seule a répondu. Proposition de l'entreprise SASU Artisan rénovation M. Americo TORRES pour un montant de 2 063 € HT. Ce devis comprend uniquement la pose de la cloison et de la porte.

Le Conseil municipal valide la proposition et donne pouvoir au Maire pour signer le devis et engager les travaux.

- Achat de jeux pour le terrain communal

La proposition pour une balançoire et un jeu à ressort est de 4 457,52 €. Le conseil municipal accepte l'achat des jeux sous la condition que l'animal exotique soit remplacé par un animal local. La nouvelle proposition sera présentée au prochain conseil municipal.

- Renouvellement du contrat pour le copieur

Pauline Sivadier présente la proposition de l'entreprise Koesio pour le remplacement du copieur actuel dont les pièces détachées ne sont plus disponibles.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de remplacement du copieur et donne pouvoir au Maire pour signer le nouveau contrat.

- Subvention à la chambre des métiers pour les apprentis

La commune a reçu un courrier de la chambre de métiers et de l'artisanat afin de soutenir leur action en faveur des apprentis (un jeune de la commune est en apprentissage avec la chambre de métiers et de l'artisanat).

Il est proposé de verser la somme de 80 € à la chambre de métiers et de l'artisanat. **Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la subvention de 80 € à la chambre des métiers et de l'artisanat.**

- Questions diverses

- M. Daniel Cavarroc nous a informé de sa volonté de démission du conseil municipal et de sa fonction de premier adjoint. La préfecture a été informée par ses soins et a accepté cette démission en date du 5 août 2026.

- Réflexion sur ce qui pourrait être fait par le conseil municipal lors des naissances d'enfants Camboulicois. (Par exemple : plantation d'un arbre ou autre.)

- Boîtes à idées

Néant

La séance est levée à 21h05

Le Maire,

Pascal BEAUDOUIN

Le secrétaire de séance,

Dominique LACOSTE